Image not found or type unknown

délai de notification/signification d'un arrêt contradictoire de la cour d'appel

Par **MARIE?./**, le **24/09/2021** à **15:11**

Maître,

Le 23 mai 2019 la cour d'appel d'aix en provence a rendu un arrêt contradictoire.

Un délai de signification de jugement par voie d'huissier de justice est une condition préalable à son exécution forcée.

Or à ce jour, aucune signification ne m'est parvenue par voie d'huissier de justice.

Dans le cas d'un arrêt contradictoire, quel est ce délai?

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ma question.

Cordialement.

Mme SIAS.

Par **Zénas Nomikos**, le **25/09/2021** à **17:28**

Bonjour,

je crois savoir qu'une décision de justice est valable 10 ans.

Par conséquent, votre adversaire a dix années devant lui pour vous signifier l'arrêt.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés